



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'annulation

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-39789>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 24-39789

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-139753

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 04/04/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Régie des Transports Métropolitains

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 05980406200087

Ville : Marseille

Code postal : 13002

Groupeement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de rénovation de la station de métro Castellane à Marseille

Code CPV principal - Descripteur principal : 45234125

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Il s'agit d'une procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique. Les marchés sont conclus sous forme d'accords-cadres conformément aux articles R. 2162-1 à R. 2162-6 et R.2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique avec un seul opérateur économique et exécuté par l'émission de bons de commande, sans négociation ni remise en concurrence préalable. Les prestations seront réglées par application des prix forfaitaires et unitaires, tels que résultant de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (annexe 1 à l'acte d'engagement) et du Bordereau des prix unitaires (annexe 2 à l'acte d'engagement), aux quantités réellement exécutées. Les accords-cadres sont conclus sans montant minimum d'engagement. Les accords-cadres sont conclus avec un montant maximum d'engagement suivant : - Pour le lot 1 : 1 900 000 euros HT - Pour le lot 2 : 1 400 000 euros HT - Pour le lot 3 : 1 200 000 euros HT Les présents marchés à passer sont des marchés de travaux. Ils se réfèrent au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par arrêté du 30 mars 2021.

Critères d'attribution : Pour attribuer le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, la personne publique se fonde, pour chacun des lots, sur les critères pondérés suivants : 1/ Le Prix (60%), analysés au vu de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) figurant en annexe 1 de l'acte d'engagement et du Bordereau de Prix Unitaires (BPU) figurant en annexe 2 de l'acte d'engagement, et compte tenu du montant du Devis Descriptif Estimatif Détaillé (DDED), annexe 1 du règlement de la consultation (document qui servira de base à l'analyse des offres et n'aura par la suite aucune valeur contractuelle). 2/ La Valeur technique (40%) analysée à partir des sous-critères suivants, au vu du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre, dont les éléments pondérés suivants représentent 100 % de la valeur technique : - Sous-critère 1 (34%) : Pertinence de la présentation et de l'organisation proposées pour la réalisation des travaux au regard des caractéristiques et des contraintes du projet. - Sous-critère 2 (33%) : Adéquation de la capacité technique par rapport à la nature des travaux à réaliser. - Sous-critère 3 (33%) : Optimisation du planning et du cahier de phasage proposés par rapport à la masse et à la nature des travaux à réaliser.

Section 4 - Motif de l'annulation

Vue l'évolution du périmètre des prestations, le Directeur Général a décidé de déclarer la présente procédure sans suite.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/04/2024